

Communiqué concernant la modification tarifaire pour 2027

Chère cliente, cher client,

Au 1^{er} janvier 2027, nous abaisserons à nouveau nos tarifs de l'électricité pour notre clientèle bénéficiant de l'approvisionnement de base. Pour un ménage moyen dont la consommation annuelle d'électricité s'élève à 4'500 kWh, il en résulte une économie totale de 2,1 centimes par kilowattheure (ct./kWh), soit une baisse de 7,6%. Ce courrier vous explique comment les différentes composantes tarifaires évoluent et ce que cela signifie pour vous.

Votre tarif de l'électricité se compose des quatre éléments suivants: le tarif de l'énergie, le prix d'utilisation du réseau, le tarif de mesure et les redevances des collectivités publiques. Nous recalculons chaque année les tarifs des différentes composantes pour l'année civile suivante.

Modification des tarifs de l'énergie

Les tarifs de l'énergie pour l'approvisionnement de base diminueront de 2,92 ct./kWh, soit de 29%, au 1^{er} janvier 2027. Comme nous vous fournissons principalement du courant issu de nos propres centrales électriques, vous profitez directement de leurs coûts de production plus bas. Ceux-là baissent notamment en raison du taux de coût du capital théorique moins élevé (le CMPC pour la grande centrale hydraulique). En outre, la réduction des différences de couverture et la baisse des coûts de l'énergie de compensation entraînent une diminution des tarifs de l'énergie. Cette baisse des coûts de l'énergie de compensation s'explique principalement par une meilleure qualité des prévisions concernant la consommation d'électricité et la production d'électricité renouvelable, une gestion plus efficace à court terme et des prix plus bas pour l'énergie de compensation.

Modification des prix d'utilisation du réseau

Les coûts d'exploitation, d'entretien et d'extension du réseau électrique ont augmenté de 4,8% par rapport à l'année précédente. Pour un ménage moyen dont la consommation annuelle s'élève à 4'500 kWh, le prix d'utilisation du réseau augmente donc de 0,66 ct./kWh. BKW investit en permanence dans un réseau électrique sûr et fiable. En 2025, plus de 180 millions de francs ont été versés pour l'infrastructure réseau et la numérisation. En outre, le supplément tarifaire pour coûts solidaires perçu par Swissgrid augmente. La baisse du CMPC pour les réseaux électriques, qui permet de rémunérer le capital immobilisé dans l'infrastructure réseau, ainsi que la diminution des coûts de la réserve d'électricité de la Confédération et des services système de Swissgrid offrent un soulagement et permettent d'atténuer en partie la hausse des prix d'utilisation du réseau.

Modification du tarif de mesure

Les coûts des systèmes de mesure ont augmenté de 9% par rapport à l'année précédente. Pour un ménage moyen dont la consommation annuelle d'électricité s'élève à 4'500 kWh, le tarif de mesure augmente donc de 0,16 ct./kWh. Cela s'explique principalement par les investissements dans le déploiement généralisé des smart meters.

Modifications des redevances aux collectivités publiques et supplément sur les coûts de transport

La taxe d'encouragement légale reste inchangée à 2,3 ct./kWh.

Vous trouverez plus d'informations sur la redevance de concession ou la taxe énergétique éventuellement perçue par votre canton et votre commune ainsi que, le cas échéant, son montant à l'adresse www.bkw.ch/redevances.

Récapitulatif des tarifs de l'électricité pour 2027

Nous avons rassemblé pour vous ci-dessous toutes les composantes tarifaires (hors TVA).

			2026	2027	Changement
Fourniture d'énergie Produit de base «Energy Blue»	Ménage (tarif unique)	Tarif de consommation [ct./kWh]	10.02	7.10	-29,1%
		Tarif de base [CHF/an]	39.00	39.00	–
	Exploitations artisanales (tarif BT, DU ≤ 3'500 h)	Tarif de consommation, haut tarif [ct./kWh]	11.42	7.60	-33,5%
		Tarif de consommation, bas tarif [ct./kWh]	8.62	6.60	-23,4%
		Tarif de base [CHF/an]	39.00	39.00	–
Utilisation du réseau	Ménage (tarif unique)	Tarif de consommation [ct./kWh]	8.39	9.23	+10,0%
		Tarif de base [CHF/an]	96.00	96.00	–
	Exploitations artisanales (tarif BT, DU ≤ 3'500 h)	Tarif de consommation, haut tarif [ct./kWh]	7.42	7.94	+7,0%
		Tarif de consommation, bas tarif [ct./kWh]	3.72	3.98	+7,0%
		Tarif de puissance [CHF/kW/mois]	7.50	8.03	+7,1%
		Tarif de base [CHF/an]	434.00	434.00	–
	Identique pour l'ensemble de la clientèle	Services système généraux [ct./kWh]	0.27	0.19	-29,6%
		Réserve d'électricité [ct./kWh]	0.41	0.17	-58,5%
		Supplément pour coûts solidaires [ct./kWh]	0.05	0.19	+280,0%
Tarif de mesure	Ménage (tarif unique)	Tarif de mesure [CHF/dispositif de mesure/an]	79.00	86.00	+8,9%
	Exploitations artisanales (tarif BT, DU ≤ 3'500 h)	Tarif de mesure [CHF/dispositif de mesure/an]	136.00	150.00	+10,3%
Redevances aux collectivités publiques et à la Confédération	Varie d'une collectivité à l'autre	Redevance au canton / à la commune	–	–	–
	Identique pour l'ensemble de la clientèle	Taxe d'encouragement légale [ct./kWh]	2.3	2.3	–

Utilisez le calculateur de l'espace clientèle en ligne my.bkw.ch pour déterminer dès maintenant les modifications des coûts de l'électricité que vous paierez en 2027. Vous trouverez en outre des informations détaillées sur les tarifs ainsi que les fiches produits sur notre site Internet www.bkw.ch/tarifs.

N'hésitez pas à nous contacter au 0800 121 115 si vous avez des questions.

Cordialement

BKW Energie SA



Meik Krauthausen

Managing Director Business Unit Energy & Grid Customer